
NÉGOS

FRONT COMMUN

AU PRINTEMPS DERNIER, UN DOCUMENT DE CONSULTATION SUR NOS DEMANDES ÉTAIT OFFICIELLEMENT LANCÉ PAR LE FRONT COMMUN SYNDICAL 2015.

CELUI-CI RÉUNIT LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN), LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ), LA CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ), L'ALLIANCE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE DE LA SANTÉ (APTS) ET LE SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC (SFPQ).

Analyse de l'exécutif du SPECA des demandes soumises à la consultation

D'entrée de jeu, il faut saluer cet exercice de consultation par lequel chaque syndicat est invité à se prononcer sur nos demandes tout en disposant de plusieurs mois pour le faire. Il reste à espérer que ce processus mènera vraiment à des ajustements et à des amendements et que cette mise à contribution de la base sera aussi valorisée au fur et à mesure que les négociations avanceront.

On doit aussi souligner plusieurs éléments intéressants dans l'analyse présentée par le Front commun. Les effets de l'ouverture au privé, de la sous-traitance et des partenariats public-privé sont bien mis en évidence. De plus, la prolifération de mécanismes de contrôle minant notre autonomie professionnelle fait, à juste titre, partie de l'argumentaire et des demandes soumises à la consultation. Au collégial, nous avons déjà à lutter contre les mécanismes «d'assurance qualité» et nous pouvons constater localement l'augmentation du nombre de cadres, d'un côté, et le resserrement des budgets, de l'autre. Hélas, dans l'ensemble, le document comporte également des lacunes importantes.

Des arguments qui concèdent davantage qu'ils ne remettent en cause

L'inefficacité du néolibéralisme et des mesures d'austérité n'est plus à démontrer : trente ans de vaches maigres, à attendre que les crédits d'impôts aux entreprises et aux plus riches se traduisent en de meilleures conditions de vie pour les classes moyenne et populaire, trente ans à nous faire dire que nous vivons au-dessus de nos moyens et à voir nos acquis sociaux et démocratiques s'éroder... Or, à la lecture du document, on constate que les arguments ne s'attaquent généralement pas à la logique économique néolibérale. On appelle plutôt à de meilleures conditions salariales et de travail

sur la base de la «pénurie et [de la] rareté de main-d'oeuvre» (p. 5), des «coûts de l'absentéisme» (p. 6) et de notre «contribution, en tant que consommatrices et consommateurs, à la relance économique» (p. 7). De même, lorsqu'on appelle à un redressement supplémentaire de nos salaires si le produit intérieur brut (PIB) dépasse 1% (p. 12), on invite nos membres à espérer la plus grande croissance économique possible, quitte à ce que celle-ci se fasse par l'inversement d'un pipeline, par la déforestation, voire même par une plus grande présence militaire canadienne à l'étranger...

Autrement dit, il semble qu'on tente de se soumettre au cadre économique dominant pour le tourner à notre avantage, probablement en se disant qu'il est plus facile de convaincre «l'opinion publique» - si une telle chose existe vraiment...- en ne sortant pas trop du cadre. Un des responsables du Comité de coordination des secteurs publics et parapublics (CCSPP) de la CSN a d'ailleurs affirmé dans un regroupement cégep que l'objectif était de rejoindre «les plus gênés» de nos membres. Bâtir un rapport de force en étant timides? Voilà une stratégie très étrange.

Nous croyons au contraire que des négociations combatives doivent d'abord et avant tout stimuler notre imagination politique et ouvrir le domaine des possibles. «Le progrès n'est que l'accomplissement des utopies», disait Oscar Wilde. C'est en sortant du cadre qu'on peut faire des gains. Des mobilisations massives seront possibles si elles se font en défense d'une vision des services publics, soutenue par des valeurs d'égalité et de démocratie. Pourquoi sommes-nous fiers de travailler dans les services publics? Parce que nous participons à la réalisation de droits fondamentaux tels que le droit à l'éducation et le droit à la santé. Parce que nos milieux de travail contribuent au quotidien à une plus grande justice sociale. Parce que des services publics peuvent être contrôlés démocratiquement par la population, non seulement afin d'éviter la corruption et le gaspillage, mais aussi afin de décider collectivement de leur orientation sur la base d'autres critères que ceux relevant de l'entreprise privée. C'est aussi et surtout pour cela que nos conditions de travail doivent être améliorées : pour permettre à nos services publics d'atteindre un standard de qualité digne d'une société juste et démocratique.

Faire de la lutte à la précarité une véritable priorité

Dans le document de présentation, on affirme vouloir «exiger du gouvernement des mesures concrètes pour inverser le processus de précarisation des emplois» (p. 7). Mais qu'est-ce que cela signifie exactement? Difficile à dire. Alors que les demandes salariales sont chiffrées précisément, celle sur la précarité («l'introduction de clauses de convention collective», p. 12) reste plutôt vague. Il faut nous assurer de faire de réelles avancées dans ce secteur. Le gouvernement annonce déjà que sa marge de manœuvre financière est inexistante et parle de gel des embauches. Selon Philippe Hurteau, chercheur à l'IRIS, cela pourrait se traduire par la substitution d'emplois réguliers par des emplois précaires, lors de départs à la retraite.

Il est pourtant impératif de faire des gains permettant de garantir une sécurité d'emploi à nos collègues arrivés plus récemment. Cela *aussi* peut être attrayant pour les travailleurs et travailleuses, d'autant plus que la précarité et la flexibilité sont des réalités de plus en plus répandues dans l'ensemble du monde du travail. Si le secteur public peut inspirer le secteur privé, c'est bien là... Une forte sécurité d'emploi protège des aléas de l'économie, des inévitables variations dans la demande des services. Elle permet de fonder une famille sans trop d'inquiétude, de mener des projets à plus long terme, de bâtir une carrière. Elle répond aux aspirations des forces vives des mouvements percutants des dernières années : qui a lancé les Indignés en Espagne, Occupy aux États-Unis, la grève étudiante au Québec? De manière générale, des diplômés sans emploi stable, qui craignent d'être une génération sacrifiée, des laissés pour

sommaire

NÉGOS	01
Un regard sur les départements	05
Militante recherchée	08
Forum social des peuples	09
Conseil central	11
Hommage aux retraités	12
Qui fait quoi...	13
Coin lecture	14

compte. Notre demande principale doit les interpeller directement et fortement.

De la même manière, la demande en matière de conciliation famille-travail-études doit être plus concrète. Telle qu'elle est formulée, rien n'indique qu'elle nous permettrait d'obtenir davantage que ce que nous avons déjà, soit une annexe à notre convention collective qui invite les parties sectorielles, régionales ou locales à soutenir des mesures de conciliation de même qu'une clause qui suggère l'aménagement de l'horaire (mais seulement lorsque les ressources disponibles et l'organisation de l'enseignement le permettent). Il s'agit pourtant d'une préoccupation croissante pour nos membres, que ceux-ci soient jeunes parents ou proches aidants.

Une dénonciation de l'austérité... absente de nos revendications

Observons à nouveau les arguments mis de l'avant par la CSN et le Front commun pour défendre l'importance des services publics. Jusqu'à présent, ceux-ci relèvent de l'économie orthodoxe (compétitivité des salaires, par exemple), ou alors de l'humanitaire: c'est ainsi que la campagne *Merci à vous* de la CSN met d'abord l'accent sur notre dévouement, notre patience, notre compassion... À l'exécutif du SPECA, nous croyons qu'une mobilisation large peut être obtenue par une défense des services publics sur le terrain politique. Nous ne pourrions obtenir de gains sans nous attaquer directement au discours de l'austérité; pour cela, il nous faut nous coaliser avec le plus grand nombre de mouvements possibles.

Dans le texte de présentation de nos demandes, on mentionne bien le «choix politique des gouvernements successifs [...] de se priver de revenus» et on dénonce le fait de «privilégier la taxation à la consommation et la tarification» (p. 6) plutôt que l'impôt progressif. Mais cela ne se traduit nulle part dans les demandes soumises à la consultation. Pourtant, une demande axée sur la recherche de nouveaux revenus (par la restauration de la taxe sur le capital, par une plus forte imposition des très hauts revenus, ou par d'autres mesures telles que celles développées par la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics dans sa campagne *10 milliards de solutions*) permettrait de déconstruire très concrètement les arguments sur la nécessité de se serrer la ceinture. Elle ouvrirait aussi la porte à la construction d'alliances plus larges avec des mouvements qui défendent des intérêts semblables aux nôtres. En effet, si le Front commun, qui représente plus de 400 000 travailleurs, n'émet aucune demande concrète à ce sujet, qui le fera? Le rôle des syndicats n'est-il pas aussi de porter ces revendications qui bénéficieraient à tous?

Où seront les citoyens lors de nos négociations? Laissons-nous l'État et les grands médias les définir comme des contribuables que l'on saigne à blanc pour répondre à nos demandes ou ferons-nous le choix de les interpeller comme

partenaires dans notre lutte? Allons-nous, comme le suggère le document du Front commun, «rallier» la population «à notre cause» (comme si ce n'était pas aussi la leur...) ou travaillerons-nous à élargir cette négociation à une lutte plus globale contre l'austérité et pour des services publics accessibles à tous et à toutes? Pour cela, il nous faut ouvrir des discussions le plus tôt possible avec ce que le Québec compte d'organisations progressistes, afin de réfléchir à des manières d'articuler des revendications syndicales et sociales. La Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics et le mouvement étudiant ont déjà fait du travail exemplaire à cet égard: c'est au tour du Front commun de faire sa contribution en ce sens.

Au-delà du défaitisme: contrer le recours aux lois spéciales

La fin du texte de réflexion du Front commun souligne que «certains, parfois amers des dernières rondes de négociation, risquent de nous rappeler que peu importe l'ampleur de nos actions, le résultat risque d'être décevant face à un employeur législateur. Nous aurons à combattre cette forme de défaitisme» (p. 8). Mais d'où vient ce défaitisme? Une telle question est complexe et les réponses sont multiples; notre époque, dans son ensemble, n'est pas rose. Néanmoins, dans le cas du mouvement syndical, un phénomène est particulièrement démobilisateur: le recours aux lois spéciales. En 2005, les négociations se sont terminées par un décret établissant de force nos conditions de travail. Plusieurs membres ayant vécu cette période se demandent donc, à juste titre: «À quoi bon se mobiliser si tout se termine par un décret?»

Nous croyons qu'une réflexion sérieuse sur cet obstacle de taille est de mise depuis longtemps. Tout le mouvement syndical est confronté à une judiciarisation croissante. Ce que nous pouvons et ne pouvons pas faire est de plus en plus encadré par des juges et des avocats. Rendons-nous à l'évidence: notre droit de grève est pratiquement inexistant. Il nous faut désormais nous battre pour améliorer les conditions dans lesquelles nous exerçons nos droits syndicaux, et cette bataille ne peut pas être seulement juridique.

La grève étudiante de 2012 est ici riche en enseignements. Lors du Printemps érable, les étudiants en grève et la population en général ont été confrontés à une loi spéciale, d'une ampleur sans précédent, qui restreignait le droit de manifester sans itinéraire préalablement annoncé aux autorités. Bien que des démarches juridiques aient été rapidement initiées, c'est une résistance politique – le mouvement des casseroles – qui a su affaiblir cette loi et sa légitimité. On a pu constater qu'une loi spéciale n'était pas un *Act of God* et, qu'au contraire, elle pouvait nuire au gouvernement qui l'avait fait adopter. À ce moment, le mouvement syndical a montré qu'il accusait un retard face à la partie mobilisée de la population : alors que la manifestation du 22 mai 2012 se transformait en la plus grande opération de désobéissance civile de l'histoire du pays, les centrales syndicales enjoignaient en vain les manifestants à suivre le trajet dévoilé aux autorités.

Le Front commun doit s'inspirer de ces événements et réfléchir dès maintenant aux manières de faire monter le coût politique du recours à une loi spéciale. Pour se mobiliser, les membres doivent sentir qu'il est possible d'agir pour prévenir l'adoption de ces lois et pour y résister activement advenant une adoption. Pour cela, ils doivent savoir dès le départ ce que leur centrale entend faire advenant une loi spéciale, au-delà des communiqués de presse de circonstance dénonçant un décret « inique » et « odieux ».

Le Front commun nous invite à combattre le défaitisme « en rappelant que l'histoire du mouvement syndical est marquée de grandes victoires ». À notre tour de rappeler à nos représentants syndicaux que les plus grandes victoires ont presque toujours été obtenues en défiant la loi en vigueur. Rappelons-le à nouveau : on ne fera pas de gains en étant timides.

4

CA

Le compte-rendu de la 367^e séance du Conseil d'administration du Collège est maintenant disponible sur le [site du SPECA](#).

Préparé par Philippe Labarre

Prochaine
Assemblée

**Assemblée
générale**

**Judi 11
septembre
14 h 15**

**à la cafétéria
du bloc G**

À l'ordre du jour :

- Négociations – Consultation sur les demandes de la table centrale
- Consultation sur la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

*Nous comptons
sur votre présence !*

un REGARD sur les REGARD

départements

Dans le numéro 7 du mois d'avril dernier, nous vous proposons de revisiter le document Un regard sur les départements, produit et mis à jour en 2011 par Yves Sabourin, Micheline Thibodeau et Jean Trudelle de la FNEEQ. Nous poursuivons la publication de ces chroniques tout au long de la session.

Cet outil de formation vous aidera à mieux saisir l'importance de la place qui vous revient au sein de votre département.

D'abord parce que la formation disciplinaire constitue un ensemble de repères, une forme de « culture commune » qui unit naturellement les spécialistes d'une même discipline et de disciplines connexes et qui fait du département le lieu d'appartenance le plus immédiat dans un établissement d'enseignement supérieur.

La mise en commun d'expertises disciplinaires et pédagogiques diverses donnent un sens au travail départemental. Comme membres d'un département, à titre de professionnels de l'enseignement, nous croyons toutes et tous aux valeurs que sont la liberté « académique » et l'autonomie professionnelle. Est-ce à dire que les membres d'un département peuvent pour autant agir en classe à leur guise et dans la liberté la plus complète ? Est-ce là le sens que nous voulons donner à ces valeurs ?

Certainement pas. Notre liberté « académique » comporte des balises et le département est responsable en bonne partie de l'élaboration de ces dernières. C'est donc à l'intérieur du département, dans le cadre de modalités choisies par ce dernier (comités de matière, réunions départementales, etc.) qu'une enseignante ou un enseignant peut discuter de ses idées, échanger avec ses collègues et participer directement au processus décisionnel menant à un certain encadrement de l'exercice pédagogique.

Toutefois, le département est un collectif de travail dont les responsabilités vont bien au-delà d'une mise en commun des activités pédagogiques. Cette « cellule » interagit avec plusieurs autres composantes de la réalité collégiale. Lorsque l'apport d'une discipline est discuté dans un programme ou lorsqu'un changement est considéré dans un autre, le département doit interagir avec les comités de programme ou avec la table de concertation de la formation générale, faire des représentations à la commission des études ou discuter avec le collègue. Le département est aussi appelé à interagir régulièrement avec des membres du personnel de soutien, par exemple pour les enseignements en laboratoire, ou avec des professionnels, entre autres choses dans le cadre des révisions de programme. En tenant compte des moyens mis à sa disposition, le département est en relation avec des entreprises ou avec la population, par exemple en produisant certaines analyses statistiques, en intervenant en milieu forestier ou animal, en offrant des expositions d'œuvres artistiques d'étudiantes et d'étudiants, etc. Lorsque des problèmes de rela-

Le département est le lieu privilégié de l'exercice de l'autonomie professionnelle
POURQUOI ?

tions de travail pour lesquels le syndicat doit intervenir surviennent ou lorsque des questions plus larges de conditions de travail sont mises en avant, notamment en temps de négociation, le département peut aussi être amené à se mettre en rapport étroit avec le syndicat.

C'est pourquoi il est important que chaque département assoie son autonomie sur des règles de fonctionnement internes convenues en assemblée départementale et consignées dans un document écrit périodiquement révisé afin de consacrer l'autonomie de l'assemblée et de favoriser la participation de tous les membres. Pour un cégep comme pour le réseau collégial dans son ensemble, la force de fonctionnement de tous les départements constitue un levier très important d'affirmation et de valorisation du rôle des enseignantes et des enseignants. Les demandes d'amélioration de la tâche enseignante, entre autres choses lors de la négociation de la convention collective, trouvent un soutien, voire entraînent une mobilisation importante, lorsque la vie départementale est riche et intéressante et qu'elle repose sur la participation active de tous les membres.

Toutes ces fonctions influencent le mode de prise de décisions et de représentation du département. Notre vie professionnelle est façonnée par l'ensemble des composantes de la vie départementale: d'où l'importance de bien comprendre ce qu'elle est et de participer activement à son développement.

La structure départementale

L'organisation du travail en départements est le propre de l'enseignement supérieur dont fait partie l'enseignement collégial. Ceux-ci constituent le premier lieu d'appartenance des enseignantes et des enseignants. Ces regroupements se fondent sur la formation disciplinaire.

Le département est une structure qui regroupe des enseignantes et des enseignants d'une ou de plusieurs disciplines apparentées. Il s'agit d'un « collectif », d'un groupe de travail, dont la formation et la

composition résultent d'une décision du Collège, à la suite de l'application des mécanismes de consultation inscrits dans la convention collective. (Enseigner au collégial...Portrait de la profession. Étude du comité paritaire, mars 2008, p.20)

Clause 4-1.03

Aux fins de la convention collective, le département est constitué de l'ensemble des enseignantes et des enseignants de l'enseignement régulier d'une ou de plusieurs disciplines d'un Collège ou d'un Campus.

Il n'y a pas de structure départementale à la formation continue. Certains départements entretiennent cependant des liens avec les personnes qui y enseignent. C'est l'occasion de discuter notamment de contenu de cours, de matériel pédagogique ou de laboratoire, de stages, etc.

Il appartient aux membres du département de désigner annuellement, parmi eux, une coordonnatrice ou un coordonnateur et de former, le cas échéant, un ou des groupes de travail pour assumer certaines activités départementales. Les comités sont redevables à l'assemblée départementale.

(Clauses 4-1.06, 4-1.09, 4-1.05 fonction 1)

Département: lieu de concertation

Le département est principalement un lieu de concertation pédagogique en lien avec le savoir disciplinaire. La rigueur intellectuelle, l'esprit critique et la créativité sont au rendez-vous des discussions qui animent le département et qui fondent son autonomie. La perspective d'offrir la meilleure formation possible est au cœur de ces discussions.

Il est essentiel de réaffirmer ces principes fondamentaux pour contrer les tendances actuelles, qui visent à assujettir de plus en plus l'enseignement supérieur aux diktats économiques. Pour ne pas réduire ce dernier à du « prêt à penser » et à « du prêt à opérer », cela exige, dans le contexte actuel, une réaffirmation forte de l'importance de la discipline.

Cette particularité, qui exige une grande autonomie professionnelle, se traduit de façon à la fois collective et individuelle.

L'autonomie collective

- Cette autonomie se traduit par l'appartenance à un département, qui caractérise l'enseignement supérieur, par la participation du département aux comités de programme et par la reconnaissance du rôle des départements en tant que collectifs d'experts.
- La vitalité des départements dans un collège joue un rôle important dans la reconnaissance et dans la valo-

risation de la profession enseignante. Il est permis de penser que, dans le réseau collégial, le dynamisme de la vie départementale constitue un frein aux attaques contre son autonomie.

- Les départements regroupent des experts de discipline qui, selon le mode de collégialité propre à cette structure, sont responsables tant de tâches pédagogiques que de tâches administratives.
- Le travail départemental doit être compris comme un travail en collégialité pour lequel tous les membres, incluant la coordonnatrice ou le coordonnateur ont le même statut.
- L'adhésion de toutes et de tous aux orientations départementales constitue la meilleure affirmation de l'autonomie collective.

Les positions que prend le département après avoir discuté d'une question orientent ses choix pédagogiques, qui seront portés par sa représentante ou son représentant à la coordination départementale ou par un autre porte-parole désigné auprès de la direction, d'un comité de programme ou de tout autre organisme ou instance.

L'autonomie individuelle

L'autonomie individuelle, condition nécessaire à une pratique qui relève de l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse de concevoir ses cours, de se perfectionner, d'encadrer ses étudiantes et ses étudiants, de produire du matériel pédagogique ou de mener diverses autres activités, est imbriquée dans l'exercice d'une autonomie collective qui en détermine le contour et balisée par celui-ci. Bref, elle se développe au travers d'un certain nombre de règles et d'objectifs partagés qui orientent l'exercice de la profession.

«Si les activités liées à l'enseignement proprement dit sont des actes professionnels réalisés sur une base individuelle (préparation, prestation, évaluation et encadrement), elles supposent un travail de mise en commun et de concertation, entre les membres d'une même discipline...»²

Ainsi, c'est surtout à travers les activités qui visent la réalisation des apprentissages et qui concernent directement les relations avec les étudiantes et les étudiants que s'exerce l'autonomie individuelle.

Règles de régie interne

Clause 4-1.05

Parmi les fonctions de l'assemblée départementale, on note : définir ses règles de régie interne et former des comités, s'il y a lieu;

Les règles de régie interne ne peuvent pas modifier la convention collective.

- Des règles écrites facilitent l'intégration des nouvelles et des nouveaux et peuvent plus facilement revues que des pratiques non écrites et des traditions.
- Ces règles ont aussi pour fonction de faciliter la participation des membres à la vie départementale.
- La constitution d'un recueil de règles et de procédures est un exercice intéressant dans la mesure où il permet de clarifier plusieurs orientations et modes de fonctionnement du département. Ce n'est pas en temps de conflit qu'on élabore en recueil. Une fois le document constitué, il faut nécessairement et régulièrement procéder à sa mise à jour.

Prise de décision

La vie départementale a un caractère démocratique qui se révèle en grande partie dans la façon dont les discussions se déroulent et les décisions se prennent.

Une démarche démocratique

Dans une démarche démocratique, toutes les opinions sont exprimées et écoutées en tenant compte du temps imparti. Le département peut alors identifier les besoins particuliers et collectifs, rechercher des solutions et faire un choix. Malgré l'idéal de recherche de consensus, plusieurs décisions sont arrêtées selon la volonté de la majorité des membres. Le ralliement à la volonté majoritaire, d'une part, et le respect de l'autonomie individuelle d'autre part sont cruciaux afin de conserver une bonne unité et un bon dynamisme départemental.

Au cours de cette démarche, quelques principes devraient être respectés :

- le respect et l'écoute de toutes les opinions et de toutes les idées;
- un droit de vote égal pour tous les membres, peu importe leur statut;
- l'établissement d'un lien de confiance entre les personnes permettant de comprendre les motifs de divergence;
- le respect des décisions de l'assemblée départementale et le fait de s'y rallier.

² Comité paritaire, *Enseigner au collégial...*

Portrait de la profession, mars 2008, page 31.

militante

ou aspirante militante

RECHERCHÉE

Afin de mener des discussions dans un climat serein, surtout lorsque le sujet est difficile, le département peut utiliser un code de procédure plus formel garantissant un traitement équitable à chacun de ses membres.

Le « collectif » que constitue le département se caractérise par un mode de fonctionnement fondé sur la participation de chacun de ses membres, sur le recours au travail d'équipe et sur des mécanismes de prise de décision axés sur la concertation. À cet égard, il appartient à chaque département de définir ses règles de fonctionnement. (Enseigner au collégial... Portrait de la profession, mars 2008, p. 22)

RÉSUMÉ

Les départements sont constitués d'enseignantes et d'enseignants de l'enseignement régulier, spécialistes disciplinaires.

Il s'agit d'un groupe de pairs fonctionnant en collégialité.

L'autonomie professionnelle se traduit par une autonomie individuelle et collective:

- l'autonomie individuelle est reliée à la maîtrise disciplinaire et pédagogique;
- l'autonomie collective est reliée principalement à la structure départementale.

L'autonomie collective repose sur un fonctionnement en collégialité et le respect des décisions de l'assemblée départementale.

L'adoption de règles de régie interne encadre le fonctionnement départemental, facilite l'intégration des nouvelles et des nouveaux enseignants et favorise la participation des membres.

Le Comité femmes de la FNEEQ organise une journée de formation gratuite, **Prendre la parole avec confiance**, le 10 octobre prochain.

Nous sommes enseignantes et oratrices, mais osons-nous toujours prendre la parole en public, exposer et défendre nos idées? Pour plusieurs d'entre nous, la prise de parole en public peut parfois représenter tout un défi et susciter le trac. C'est pourtant un élément essentiel pour favoriser la démocratie dans nos organisations.

Voici quelques objectifs de cette formation, dispensée par une équipe de formatrices professionnelles et expérimentées:

- Se doter d'outils simples et efficaces pour prendre la parole avec plus d'assurance;
- Démystifier les peurs et les résistances qui bloquent la prise de parole;
- S'exercer dans une atmosphère conviviale et propice à l'apprentissage.

Une place étant réservée pour une militante ou aspirante militante non membre de l'exécutif par syndicat, nous lançons cet appel à toutes! Si cette formation vous intéresse, communiquez avec nous le plus tôt possible.

L'ébullition

DES GRANDS DÉPARTS

Marie-Christine Aubin Côté

Journaliste

23 août 2014

Le chant des tambours traditionnels autochtones a ouvert jeudi la marche du Forum social des peuples, moment historique où la société civile canadienne se regroupe « afin de mettre fin au règne du gouvernement le plus corrompu et arrogant » que le Canada ait connu. Près de 5000 personnes sont réunies depuis mercredi à l'Université d'Ottawa pendant quatre jours, pour participer à plus de 500 ateliers, conférences et activités.

La marche des peuples a commencé à l'ombre de l'ancien Musée canadien de la civilisation, aujourd'hui reconverti en Musée canadien de l'histoire par le gouvernement actuel. Partie de trois points différents dans la ville, la foule s'est rassemblée sur la colline parlementaire, une symbolique visant à représenter la convergence des luttes.

Accueillis par Mélissa Mollen-Dupuis et Clayton Thomas-Muller, tous deux militants pour les droits autochtones, plusieurs représentants de travailleurs, de syndicats et d'associations ont pris la parole, principalement pour dénoncer les mesures d'austérité et les politiques conservatrices affectant l'environnement, les droits des Premiers peuples et la démocratie.

Cette journée d'ouverture a également été marquée par la présence de Naomi Klein, journaliste et auteure engagée, qui a mentionné que les droits des premières nations pourraient être la pierre d'assise d'une convergence des luttes progressistes au Canada et dans le monde. Selon elle : « le respect et la gratitude pour les droits des peuples autochtones est la meilleure façon de mettre fin au rêve d'extraction sans fin d'Harper ». Cette pensée rejoint celle d'Alexa Conradi, présidente de la Fédération des femmes du Québec (FFQ); « les premiers peuples sont sur la ligne de front de plusieurs des luttes centrales canadiennes pour préserver les lois qui protègent les territoires et les ressources naturelles. Ils font preuve d'un courage exemplaire dont nous devrions nous inspirer ».

9





Solidaires, les membres de la FNEEQ participent, eux aussi, à la Marche d'ouverture du Forum social des peuples, le 21 août dernier.

**« LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE PEUT ÊTRE
VU COMME LE COURANT
D'UNE RIVIÈRE QUI FAIT
CONVERGER NOS FORCES
VERS L'OCÉAN »
NAOMI KLEIN**

Naomi Klein, dont le dernier livre, *This changes everything: capitalism vs climate*, paraîtra cet automne, a mentionné que L'auteur fait ainsi référence à la nécessité d'une coalition large, dont l'objectif ne s'arrêterait pas aux énergies fossiles, mais viserait plutôt à « montrer un autre visage de l'humanité ».

À cela, certains répondent qu'il faut voir dans les forums sociaux une occasion de rassemblement et de réseautage davantage qu'un rendez-vous stratégique. D'autres identifient clairement comme objectifs collectifs d'empêcher le gouvernement conservateur d'être réélu en 2015 et de faire converger les luttes progressistes derrière la justice climatique. « On fait le forum social en Ontario notamment parce que les votes conservateurs sont beaucoup venus d'ici, et nous souhaitons rencontrer d'autres syndicats canadiens », affirme Jacques Létourneau, président de la CSN.

« L'enjeu électoral en est un, mais il faut aller plus loin » - Alexa Conradi

Plusieurs organisateurs sont conscients de la nécessité de poursuivre la démarche après l'événement. « L'enjeu électoral en est un, mais il faut aller plus loin », affirme Alexa Conradi. L'ancien président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes Canada, Jean-Claude Parrot, propose pour ce faire que les acteurs progressistes s'entendent sur une vision commune : « Pourquoi dit-on qu'il faut défaire les conservateurs aux élections de 2015 et non avant ? Moi, quand j'allais dans des congrès syndicaux dans les années 80, on parlait de grève générale. Ça marchait, et on a obtenu plein de droits. Le contexte juridique et politique est très différent aujourd'hui, mais j'aimerais qu'on s'entende sur une vision commune et qu'on la rédige ensemble ».

Les dernières activités se termineront vers l'heure du midi dimanche, après les assemblées de convergence. Plusieurs personnalités seront de la partie, dont le Derek Nepinak, grand chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba, et la députée sortante du NPD, Sana Hassainia. La députée afghane et militante pour les droits humains, Malalai Joya, devait tenir une conférence vendredi, mais a été retenue à l'aéroport, car elle n'aurait pas obtenu son visa à temps pour le Forum social des peuples.

© Ricochet Media. Tous droits réservés.
Requêtes média
info@ricochetmedia.ca

10

Quelle convergence pour le FSP ?

Organisé sous forme de forum ouvert, l'événement comporte certains avantages et inconvénients. La diversité des sujets, la présence d'acteurs clé de différents continents et la souplesse de l'organisation, qui permet d'être très inclusive, constituent une formule intéressante. Cependant, cette souplesse comporte son lot de complications. Plusieurs ateliers peuvent avoir lieu en même temps sur le même sujet, qui mène à un certain éparpillement. « Il y a des événements prévus dans différents endroits simultanément, par exemple une projection de films, un espace artistique, puis différentes conférences. J'aurais préféré avoir un seul horaire divisé par thèmes plutôt que l'inverse », avoue André Huot, participant de la région de Québec.

Entre l'idéal de convergence et cette réalité du terrain, il y a donc toute une organisation et une stratégie à construire en vue de rassembler différents groupes aux identités multiples. Avec 19 assemblées de convergence dans la même journée, il apparaît difficile de trouver une stratégie commune entre près de 5000 participants, membres d'associations régionales, provinciales, nationales et internationales.

ASSEMBLÉE

Conseil central
du Montréal
métropolitain

Assemblée générale du 4 juin 2014

Nicola Grenon, enseignant au Département d'informatique et délégué du SPECA auprès du Conseil central du Montréal métropolitain

Le compte rendu qui suit porte sur la dernière assemblée du conseil central ayant eu lieu avant l'été. Il est à noter que cette assemblée et les prochaines se tiennent au Centre Saint-Pierre. La présidente a ouvert la soirée en soulignant l'élection de Véronique de Sève à la troisième vice-présidence de la CSN. Il y a également eu un bref survol des thèmes abordés au congrès de la CSN qui vient de se terminer à Québec. Le budget provincial ayant été déposé aujourd'hui, il est encore un peu tôt pour en évaluer toutes les incidences. Cependant, on note déjà que l'augmentation des dépenses sera limitée à 1,8% et qu'un gel des embauches est annoncé.

Question privilège: CTTI - Création d'un fond de défense pour l'Association des travailleurs étrangers temporaires.

Dans l'esprit de l'élaboration d'une stratégie de défense, Noé, un militant qui a affronté les affres du milieu, nous a fait une présentation mettant en lumière les principales difficultés auxquelles ce groupe de travailleurs doit faire face. Les barrières linguistiques, l'isolement, les difficultés de syndicalisation (ils ne sont souvent là qu'une seule saison), sont autant d'écueils rencontrés. Ces travailleurs se voient interdits de parler aux syndicats, d'aller à l'église ou même d'apprendre le français. L'employeur isole ces travailleurs, notamment par la détention du passeport et l'obligation de voir uniquement le médecin autorisé par la compagnie. Le discours des employeurs tourne toujours autour du leitmotiv «C'est déjà mieux que chez vous». Pour combattre cette exploitation qui ressemble souvent à un quasi-esclavage, deux associations ont été créées: celle des travailleurs migrants temporaires et celle des travailleurs d'agence. Depuis 2006, il s'agirait de 350 000 individus au Canada, dont 26 000 au Québec. Personne, à part les membres du mouvement syndical, ne semble se soucier de ces personnes maintenues dans la pauvreté et sans autre ressource. 823\$ ont été recueillis sur le plancher pour le fond de défense et il a été proposé et adopté que le CCMM accorde un don de solidarité pour aider à la création de ce fond.

Loi C-24: Modification à la Loi sur l'immigration.

Janet Dench, du Conseil canadien pour les réfugiés, est venue nous parler de la Loi C-24 qui cherche à introduire une citoyenneté à deux vitesses avec un pouvoir discrétionnaire

ministériel de révocation pour tous ceux et celles qui ont la double citoyenneté. De plus, cette mesure serait rétroactive. À la vue des statistiques qui vont de 2008 à nos jours, on constate que l'immigration est de plus en plus axée sur les moyens économiques des migrants et qu'on favorise de plus en plus une immigration temporaire ne menant pas à la résidence permanente. De plus, à partir du 25 octobre 2014, on introduira un concept de résidence permanente conditionnelle pouvant mener à la perte de celle-ci si, par exemple, survenait une séparation dans un couple de moins de deux ans. La seule exception prévue: une condamnation pour viol! Ajoutons au portrait d'ensemble la loi C-43 qui, depuis juin 2013, permet l'expulsion sans appel d'un immigrant dès qu'une peine d'emprisonnement de 6 mois ou plus est prononcée. Les délais d'obtention de la citoyenneté sont maintenant entre 24 et 36 mois. Cette attente mène à un processus complet d'environ 5 ans, pour une citoyenneté qu'il est possible de voir révoquée. Une marche des réfugiés est organisée le 20 juin et il a été proposé et adopté que le CCMM reçoive ce rapport et invite ses syndicats affiliés à appuyer la campagne «Fiers d'appuyer les réfugiés».

États financiers

Les états financiers ont été présentés, déposés et adoptés. Les documents pertinents sont disponibles au SPECA.

Divers

Politique d'appui aux syndicats en grève

Une nouvelle version de la politique a été déposée et adoptée. Celle-ci, prévoyant des cas pouvant s'échelonner sur 3 ans, est disponible au SPECA.

Avis de motion.

Une élection au poste de secrétaire général aura lieu à la prochaine assemblée.

Hommage *aux retraités*

(mai 2014)

Nous avons reçu de nombreux commentaires témoignant de votre appréciation à l'égard du texte de l'hommage aux retraités et de la performance de Laurence Daigneault Desrosiers, enseignante au Département de français et de lettres. À votre demande nous reproduisons ici ce texte.

12

Mesdames et messieurs, tous ici rassemblés,
Votre belle indulgence est réclamée d'emblée,
Car on m'a aujourd'hui demandé de livrer,
De la part du SPECA, l'hommage aux retraités.

Un hommage, c'est certain, est un genre littéraire
Que tout grand orateur, oui, devrait savoir faire,
Mais moi, pauvre de moi, novice en la matière,
J'y connais moins que rien, c'est tout dire, misère !

Comment dire à quel point le Collège eut de chance
De vous avoir ici avec nous dans la danse ?
Comment en peu de mots évoquer l'expérience,
La montrer telle qu'elle est, c'est-à-dire : immense ?

Comment dire les ans, les mois, chacun des jours
Passés, l'un après l'autre, avec le même amour,
Dans les labos, les classes, le bureau – tour à tour,
À vous dévouer pour dispenser de bons cours ?

Comment dépeindre aussi chacun des étudiants
Qui fut guidé, mené, par la main, patiemment,
Ou alors éveillé, stimulé, ardemment
Et qui fut enrichi par votre enseignement ?

Puis, comment évoquer le plaisir égoïste
D'œuvrer avec de si attachants spécialistes ?
Comment dire en deux mots, sans être défaitistes,
Que de vous voir partir, nous sommes un peu tristes ?

Comment suffisamment parler de gratitude ?
Car on a beau avoir fait de longues études,
Pour dir' mil' fois merci, sans compter le prélude,
Et divertir les gens, c'est une tâche rude !

L'idée nous est venue d'user d'alexandrins
(des vers de douze pieds, une rime à la fin).
C'est certes un peu vieillot, ça semble même ancien,
Mais pour dire le passé, c'est mieux que du latin !

Et puis la poésie touche l'imagination,
Sur le gris quotidien, verse coloration,
Cède la place au rêve, à la méditation,
Aux projets de voyage ou de rénovation (!).

Et un hommage en vers souligne le plaisir
Et le temps retrouvé ! Le bonheur ! Les désirs !
Et nous permet de faire rimer avec « finir »
Les meilleurs de nos vœux pour un bel avenir...

Laurence Daigneault Desrosiers
Directrice au SPECA

Qui fait quoi à l'exécutif

Les responsables de l'exécutif dans les différents comités

Les membres de l'exécutif

2014 / 2015

Josée Déziel, *présidente*
Département de sciences sociales (psychologie)

Alain Long, *vice-président aux relations de travail*
Département de biologie et biotechnologies

Jean-François Millette, *vice-président aux affaires pédagogiques*
Département d'histoire et géographie (histoire)

Philippe de Grosbois, *secrétaire*
Département de sciences sociales (sociologie)

Lysann Hounzell, *trésorière*
Département d'archives médicales

Élaine Baribeault, *directrice*
Département de graphisme

Laurence Daigneault Desrosiers, *directrice*
Département de français et de lettres

Nicola Grenon, *directeur*
Département d'informatique

Dominique Rioux, *directrice*
Département de français et de lettres

Comité des relations de travail et Comité technique sur la tâche
Laurence Daigneault Desrosiers
Josée Déziel
Alain Long

Commission des études
Jean-François Millette
Dominique Rioux

Application de la convention collective (griefs)
Élaine Baribeault
Laurence Daigneault Desrosiers
Josée Déziel
Nicola Grenon
Alain Long

Comité École et société (négociations) Philippe de Grosbois
Josée Déziel
Jean-François Millette

Comité de délégués syndicaux
Philippe de Grosbois
Jean-François Millette
et tous les membres de l'exécutif disponibles selon les dossiers à traiter.

SPECA-Hebdo
Élaine Baribeault
Philippe de Grosbois
Dominique Rioux (pour la révision)

Site web et visibilité
Élaine Baribeault
appuyée de Nicola Grenon

Assurances et régimes de retraite
Dominique Rioux
appuyée de Nicola Grenon

Répondante en conciliation famille-travail (incluant les congés parentaux)
Laurence Daigneault Desrosiers
appuyée de Nicola Grenon

Activités sociales
Élaine Baribeault
Lysann Hounzell

Comité de liaison intersyndicale
Josée Déziel
Alain Long

Comité santé et sécurité
Alain Long

Accompagnements à la direction
Divers membres de l'exécutif selon la disponibilité

Regroupement cégep et Conseil fédéral
Josée Déziel (officielle)
Alain Long (officiel)
Élaine Baribeault (substitut)
Laurence Daigneault Desrosiers (substitut)
Jean-François Millette (substitut)

Conseil central du Montréal métropolitain
Philippe de Grosbois
Nicola Grenon

Comité de perfectionnement
Lysann Hounzell

Appui aux luttes
Philippe de Grosbois

Révision des statuts et règlements
Laurence Daigneault Desrosiers
Philippe de Grosbois
Nicola Grenon

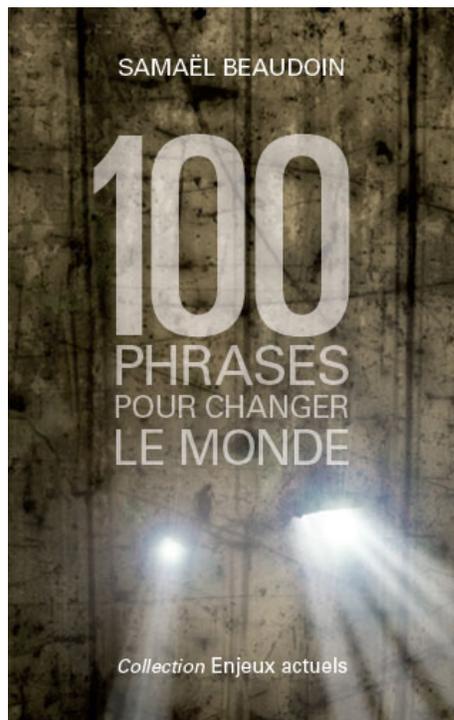
PAE
Laurence Daigneault Desrosiers

100 phrases pour changer le monde

Le lancement du livre de Samaël Beaudoin, enseignant au Département de philosophie, a eu lieu le samedi 23 août.

Le livre sera disponible en librairie cet automne au prix de 12,95\$

C'est un livre qui, par ses positions radicales, ne laissera personne indifférent.



14

Quand la rue parle

Le lancement du livre de Gaétan St-Pierre (enseignant retraité du Département de français et de lettres) aura lieu le 9 septembre prochain.

Soyez-y!

<p>Gaétan St-Pierre</p> <p>Quand la RUE parle</p> <p>SEPTENTRION</p>	<p>Les éditions du Septentrion ont le plaisir de vous convier au lancement du livre</p> <p>Quand la RUE parle</p> <p>Le vocabulaire des luttes sociales et ses origines étymologiques</p> <p>de Gaétan St-Pierre</p> <p>L'événement aura lieu</p> <p>le mardi 9 septembre dès 17 heures à la librairie Bonheur d'occasion située au 1317 Mont-Royal Est, à Montréal</p> <p>Pour informations: info@septentrion.qc.ca ou 418 688-3556</p> <p>SEPTENTRION.QC.CA 25 ans • 1988-2013 TOUJOURS LA RÉFÉRENCE EN HISTOIRE AU QUÉBEC</p>
---	---